



Caen, le 24 avril 2023

Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral d'ouverture anticipée de la chasse au sanglier, chevreuil et daim à partir du 1^{er} juin 2023 et jusqu'à l'ouverture générale de la chasse

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le *projet d'arrêté préfectoral d'ouverture anticipée de la chasse au sanglier, chevreuil et daim à partir du 1^{er} juin 2023 et jusqu'à l'ouverture générale de la chasse* s'est déroulée du mardi 21 mars 2023 au mardi 11 avril 2023 inclus, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

➤ Nombre de contributions et recevabilité :

29 contributions ont été faites par le public pendant cette période dont 2 doublons avec mêmes noms et mêmes commentaires. Par conséquent, 27 avis sont jugés recevables.

➤ Origine des avis (Calvados ou extérieur) :

Le public qui a émis un avis est majoritairement domicilié dans le Calvados :

- Calvados : 23 (85,2 %)
- Hors Calvados : 2 (7,4 %)
- Non précisé : 2 (12,5 %)
-

Le public, qui a émis un avis, est réparti ainsi :

- particuliers : 26
- associations : 0
- anonymes : 1

➤ **Sens des 27 avis :**

- **Favorable : 26 (96,3 %)** (22 dans le Calvados, 2 hors Calvados et 2 non précisé)
- **Défavorable : 1 (3,7 %)** (dans le Calvados)

➤ **Contenu des avis :**

Avis favorables :

Les 26 avis favorables n'expriment aucun motif

Avis défavorables :

1 avis défavorable qui exprime le motif suivant :

- pas de répit pour la faune sauvage
- pas de partage des espaces naturels entre les chasseurs et les promeneurs

La Directrice Adjointe,
Déléguée à la Mer et au Littoral


Florence RICHARD